



CAP A

Commission Administrative Paritaire catégorie A du 22 février 2024

La CAP des personnels de catégorie A a siégé le 22 février 2024, sous la présidence de M. Gravelaine.

FO DEFENSE était représentée par Mesdames Nadine CARRE-TEA (ICD) et Rebecca RECH-VIOLINO (PCRMT).

Le Président a rappelé l'ordre du jour et invité les représentants du personnel à lire leurs déclarations liminaires – celle de **FO** est jointe à la suite de ce compte rendu.

Le président a répondu à certaines questions évoquées dans les DL.

La note sortie pour l'année 2024 concernant l'évaluation insiste sur l'implication du management. L'administration demande aux représentants des organisations syndicales de lui faire remonter les dysfonctionnements. Précédemment, des employeurs ont été rappelés à l'ordre dès lors que les consignes de la DRH-MD n'étaient pas suivies.

S'agissant tout particulièrement des Fiches de Poste, l'administration partage le point de vue de **FO** de veiller à les faire évoluer si nécessaire. Ceci est d'autant plus important lorsque les agents concernés sont conditionnés au 3^{ème} grade du corps des A (avancement en HC). Les LDG soulignent notamment la possibilité de mettre en avant l'expertise. L'administration cherche à faire converger les critères de la filière technique et de la filière administrative pour l'accès aux postes CTD/CAD/HC, mais aussi pour l'accès aux grades APAE/ICDD. Pour ce dernier point, M. Gravelaine évoque le dialogue en cours avec les employeurs sur l'examen professionnel, insiste sur la nécessité de la mobilité à associer à ce type d'avancement.

FO attire l'attention sur le fait que cette mobilité n'est pas toujours souhaitable dès lors que cela entraîne une perte de compétences ou d'expertise pour le service.

A propos du recrutement L4139-2, le Président a rappelé l'importance des missions opérationnelles au MINARM ; il souligne qu'il faut conserver les compétences des anciens militaires en leur permettant en deuxième partie de carrière de se positionner sur des postes de civils. Il ajoute que le plan de recrutement 2023 a pu être réalisé en partie grâce à ce dispositif.

Mesures catégorielles annoncées pour 2024 :

- Revalorisations des socles IFSE :
 - o Attachés : 1^{er} juin
 - o ICD, filière sociale, conservateurs du patrimoine : 1^{er} Octobre

Les infirmiers de la défense ne sont pas concernés pour l'instant. Encore une fois, la filière paramédicale est oubliée...

Concernant l'avancement des paramédicaux, **FO** dénonce le fait que les agents sont encore victimes du retard des travaux pour 2024. En effet, il faut attendre des décisions au niveau de la Fonction Publique Hospitalière, puis une déclinaison de ces décisions au MINARM et des arbitrages au niveau du guichet unique de la Fonction publique...



La DRH-MD a sollicité la DGAFP à propos des agents paramédicaux des HIA et de l'INI qui travailleront dans le cadre des JO. Les primes spécifiques sont aujourd'hui prévues dans le cadre du RIFSEEP, écartant de fait les paramédicaux.

S'agissant des grilles de rémunération « DNUM 2 » communiquées par le cabinet de la précédente Première ministre, elles doivent faire l'objet d'une étude avec les différents employeurs, la DRH-MD voulant des mesures convergentes pour éviter des différentiels trop importants entre les rémunérations des ASC, des titulaires et des militaires...

Le sujet des IFSE « complémentaires » pour les filières numérique et nucléaire a été évoqué comme étant « en consolidation » ; dès lors, là encore, la DRH-MD veut de la convergence Personnel Civil / Personnel Militaire.

Toutes ces thématiques RH : avancement, mobilité, parcours professionnel, mode de recrutement, posent la question essentielle de la place laissée aux cadres intermédiaires au ministère des Armées.

Sans réel rééquilibrage des postes PM/PC, il ne peut y avoir une véritable politique RH, tant dans les filières management qu'expertise.

L'ordre du jour de cette CAP prévoyait des demandes de prolongations de stage avant titularisations qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Malgré les mesures catégorielles présentées par le Président de la CAP, FO s'inquiète de l'annonce faite des mesures d'économies de 5 milliards d'euros dans la Fonction Publique d'Etat et d'un éventuel report des recrutements de 2024 en 2025....

Il semblerait néanmoins que ces mesures ne concerneraient pas le MINARM ; cependant, au vu des mesures de transformations actuelles prévues par les différentes chaînes d'emploi, il convient de rester très vigilant.

Le 23 février 2024



COMPTTE REINIO



CAP A

Commission Administrative Paritaire des catégories A 22 février 2024

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2024, FO relève que certains employeurs ont des difficultés accrues pour recruter sur des postes à responsabilités, et ce malgré des engagements pris auprès d'éventuels candidats pour obtenir une classification du poste en CTD/CAD, ou en HC.

Ce n'est pas la circulaire de la précédente Première ministre qui va mettre de l'huile dans les rouages, mais plutôt alimenter le feu du mécontentement à la lecture des fourchettes de rémunération autorisées pour le recrutement d'ASC dans la filière numérique dans les différents ministères. Les montants sont très au-dessus des rémunérations des titulaires, d'où une démotivation de ceux qui découvrent ces grilles, ce d'autant plus que ces titulaires ont de l'expérience et de l'ancienneté.

Nos rémunérations continuent de régresser dès lors que nous n'avons ni mobilité, ni avancement. Ce n'est pas la clause de revoyure ni le CIA qui vont nous consoler. Ces éléments de rémunérations ne seront pas pris en compte pour la retraite et ne sont pas suffisants pour compenser la perte de pouvoir d'achat. La GIPA a de beaux jours devant elle – même chez les A.

Suite à la mise en œuvre de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie pour les ICT-TCT, les fonctionnaires de la DGA ont eu la surprise de voir apparaître la cotation de leur fiche de poste selon la classification de la métallurgie, en lieu et place de celle du ministère : ils ne sont plus NR14, ils sont « G13 ». De quoi s'interroger sur la prise en compte future des mobilités. Un fonctionnaire qui passe d'un poste F12 à un poste G13, sera-t-il éligible à un ticket de mobilité ascendante ? La DGA est-elle encore dans notre ministère ?

La campagne d'évaluation est bien avancée. Quelle énergie se déploie dans l'ensemble du MINARM autour de ces évaluations, dont les agents attendent beaucoup et dont dépend la poursuite de leur carrière !

Plusieurs fois en CAP, lors de la précédente mandature, FO a évoqué la difficulté de faire modifier sa Fiche de Poste dès lors qu'elle n'est pas à jour. Les agents sont souvent dépités de constater que, malgré leur insistance d'une année sur l'autre, il n'y a pas d'évolution. Par ailleurs, encore une fois, FO déplore que des



objectifs soient considérés comme non atteints du fait du contexte, et non de la faute de l'agent, avec le risque que l'employeur s'en serve pour réduire le montant du CIA attribué.

FO rappelle également le mal-être ressenti par de nombreux managers qui font les frais des choix et arbitrages faits au-dessus d'eux aux dépens de leurs équipes...

Des demandes de prolongations de stage sont inscrites à l'ordre du jour de cette CAP A. Ces demandes nous interrogent quant à l'accompagnement mis en place, mais aussi le niveau exigé des stagiaires, et ce malgré la bonne volonté des services les accueillant. L'idée que certains se font d'une catégorie A est-elle toujours d'actualité ? Certains postes de catégorie A administratif ne sont-ils pas trop techniques pour y positionner des stagiaires, dont le profil paraît bien éloigné du poste sur lequel ils ont été positionnés ?

Compte tenu du contexte tendu et des difficultés à recruter et à fidéliser, ne décourageons nos stagiaires !

Enfin, comment ne pas dénoncer les annonces faites par Bruno Le Maire qui prévoient de faire 5 milliards d'euros d'économie dans la Fonction Publique d'Etat, en reportant notamment les recrutements d'un an ! Qu'en sera-t-il pour les catégories A au MINARM ?

En vous remerciant de votre écoute.

Paris, le 22 février 2024

